

**Réponse de la municipalité à  
l'interpellation de M. Marc-  
Antoine Senn intitulée « Où sont  
les améliorations promises des  
écopoints ».**

**Municipal responsable: M. Olivier Fargeon**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

L'interpellation déposée lors du conseil communal du 12 février 2015 est la suivante :

*Suite à l'introduction de la taxe au sac en début de l'année 2013, les habitants de Gland se sont rapidement mis au tri des déchets, comme nous l'a indiqué à plusieurs reprises Monsieur Fargeon lors de ses communications municipales.*

*Malgré cela, je n'ai constaté ni la mise en place de nouveaux écopoints ni l'amélioration de ceux pré-existants. Alors qu'un tel système bien organisé permettrait aux habitants de pouvoir trier leurs déchets près de chez eux, il rendrait le tri accessible à tous, même aux personnes ne disposant pas de voiture. Et il favoriserait ainsi la mobilité douce et pourrait réduire le trafic vers la déchèterie.*

*De plus, le règlement communal sur la gestion des déchets que le conseil a accepté le 15 novembre 2012, nous dit à l'article 7 alinéa 3 :*

*« Des écopoints communaux performants seront progressivement mis à disposition dans chaque quartier en complément de la déchèterie pour faciliter le tri de proximité. »*

*Fort de ce constat, je saurais gré à la municipalité de répondre par écrit aux questions suivantes :*

- *Quelles sont les actions entreprises jusqu'à présent par la municipalité en ce qui concerne les éco-points ?*
- *Que va entreprendre la municipalité pour rendre le réseau d'éco-points de Gland réellement efficace et accessible à tous ?*

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

L'introduction de la taxe au sac le 1<sup>er</sup> janvier 2013 a effectivement changé le comportement des habitants glandois quant à la gestion des déchets. Ce nouveau concept a permis d'améliorer de façon significative le taux de recyclage de nos déchets qui s'élevait à 47% pour dépasser l'objectif fixé à 60% par le canton à l'horizon 2020. Différentes mesures d'allègement et d'accompagnement dont l'amélioration des écopoints ont été proposées suite au préavis n°29 présenté au conseil communal le 28 septembre 2012. Parmi celles-ci, certaines ont déjà été mises en place.

### **Actions entreprises**

Concernant les écopoints pré-existants répartis sur le territoire communal, aucune modification n'a été apportée depuis début 2013. Cependant, dans le cadre de la réalisation de l'éco-quartier Eikenott, la municipalité a souhaité mettre en place, à titre d'expérimentation, de conteneurs enterrés pour la collecte des papiers-cartons, verres, alu-fer blanc, en complément de conteneurs à déchets collectés au porte-à-porte (ordures ménagères et déchets organiques). Ainsi, une nouvelle forme d'écopoint est apparue pour s'adapter à l'esprit du quartier. Ces nouvelles infrastructures, à la charge des propriétaires fonciers, sont totalement opérationnelles depuis la fin de l'été 2014. Elles ont nécessité quelques adaptations de la part de nos partenaires pour la collecte et la vidange des conteneurs. L'augmentation des possibilités de tri via ces conteneurs enterrés n'est cependant pas totalement satisfaisante.



Les quantités collectées sont inférieures aux projections établies et la qualité du tri n'est pas aussi bonne que dans une benne surveillée tel qu'à la déchèterie. Les raisons de ce constat ne sont pas connues (chantier pas terminé, nouveaux habitants, habitude du citoyen de se rendre à la déchèterie, concept peu attrayant, mauvaise communication, etc.). Ainsi, avant de proposer l'amélioration des autres éco-points, la municipalité souhaite tirer les enseignements de cette nouvelle expérience après au moins une année complète de fonctionnement, soit au début de l'année 2016.

Il convient également de préciser que la mesure de l'amélioration des écopoints évoquée dans le préavis n° 29 était conditionnée aux résultats d'une étude sur l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire communal. Cette étude évaluait notamment différentes politiques de collecte des déchets. Ainsi, les coûts d'investissement et d'exploitation d'une variante prévoyant l'augmentation du nombre d'éco-point ainsi que le type de déchets susceptibles d'y être collectés, d'une variante avec une nouvelle déchèterie plus attrayante et d'une variante avec l'introduction de tournées au porte-à-porte pour d'autres types de déchets ont été estimés. Les conclusions de cette étude ont notamment mis en évidence que les coûts d'investissement et d'exploitation d'un véritable réseau d'écopoints attractifs et répartis de manière équilibrée sur le territoire étaient inférieurs mais proches de ceux de la réalisation d'une nouvelle déchèterie. A court terme, la municipalité souhaite donner la priorité à une nouvelle déchèterie, plutôt qu'à une refonte du réseau d'écopoints.

D'autre part, différentes mesures prévues avec l'adoption de la taxe au sac ont été mises en place. La tournée au porte-à-porte de déchets méthanisables permet aux citoyens de faire des économies sur les volumes des déchets collectés dans les sacs taxés, mais également de réduire le nombre de passages à la déchèterie et par conséquent de diminuer sensiblement le trafic motorisé.

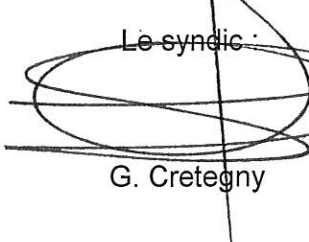
Les personnes à mobilité réduite ou sans véhicule peuvent aussi faire appel au service de la fondation L'Espérance pour la collecte des déchets recyclables à domicile. Ce service, financé par la commune, n'est pas encore pleinement exploité puisque environ quinze évacuations mensuelles sont réalisées. Il est également possible de faire évacuer sur demande et contre une participation de 80.- ses déchets encombrants par une équipe du service de voirie.

### **Conclusion**

Pour ces différentes raisons, la municipalité ne souhaite pas consentir à des investissements importants pour l'amélioration des écopoints à court terme. D'un point de vue purement statistique, le concept de la taxe au sac a permis à la Ville de Gland de satisfaire les objectifs cantonaux pour le taux de recyclage. Un bilan comptable étayé sera réalisé courant 2016. Il permettra d'avoir suffisamment de recul sur trois années d'exploitation de cette nouvelle politique de financement et de gestion des déchets. Il conviendra alors de mettre en évidence les axes d'amélioration de cette politique ainsi que les moyens financiers disponibles pour améliorer, optimiser et faciliter la collecte et le tri des déchets pour les citoyens.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  G. Cretegnny

Le secrétaire :  D. Gaiani

